

COMMUNE DE SAINT-MAUREL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

PRESENTS : *Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

ABSENTS EXCUSES : *Claude BRIERE (pouvoir donné à Frédéric LEVEL)*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Clélia MAUDIEU*

OBJET : Mise à jour du Plan Local de Sauvegarde Communal

Le Maire présente :

Par risques majeurs, on entend, tout événement et fait qui mettent en danger la population : inondations, risques sismiques, radon, tempêtes, canicule, grand froid ...

La population a le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent (article L 125-2 du code de l'environnement).

Le Préfet établit le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et pour chaque commune concernée transmet les éléments d'information au Maire.

Le DICRIM a été réalisé en 2017 sur la commune et :

Face à ces risques, le Maire a établi en 2017 un Plan Local de Sauvegarde prévoyant, organisant et structurant l'action communale en cas de crise due à un événement majeur mettant en danger la population communale.

Ces documents (le DICRIM et le Plan Local de Sauvegarde) sont mis à la disposition et consultables en mairie par le citoyen.

Aujourd'hui, nous devons mettre à jour ce Plan Local de Sauvegarde ici présenté

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE la mise à jour du Plan Local de Sauvegarde.**

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

